

TEMPO ONE

Code Éthique

Code Éthique

PREAMBULE.....	3
LE CODE ETHIQUE	3
Objectifs du code Éthique.....	3
Mise en œuvre du code éthique	3
Comité RSE	4
CONFORMITE A LA LEGISLATION.....	4
NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE	4
Clients	4
Fournisseurs et sous-traitants.....	4
Loyauté des pratiques et respect de la réglementation	5
Cadeaux et invitations	5
Lutte contre la corruption et conflit d'intérêts.....	5
Lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	5
Respect de la confidentialité et protection des données	6
Protection des actifs de l'entreprise.....	6
Vérification financière.....	6
Respect du droit de propriété industrielle et intellectuelle	6
NOS ENGAGEMENTS COMME EMPLOYEUR	7
Respect des droits de l'Homme	7
Hygiène, Santé et sécurité	7
Abolition effective du travail des enfants.....	7
Prohibition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	8
Temps de travail et Rémunération.....	8
Harcèlement moral et sexuel.....	8
Élimination de la discrimination	8
Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence	8
Liberté syndicale et droit à la négociation collective.....	9
NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE CITOYENNE RESPONSABLE.....	9
Responsabilité vis-à-vis de l'environnement	10
Respect des lois et réglementations environnementales.....	10
Principe de précaution.....	10
Limitation des pollutions	10
Gestion de la Flotte.....	10
Utilisation des Technologies Vertes.....	10
Amélioration de l'Efficacité Logistique.....	11
Réduction des Déchets et Recyclage	11
Émissions de GES et utilisation durable des ressources	11
Promotion de la responsabilité sociétale.....	11
DISPOSITIF D'ALERTE	11
Le droit d'alerte éthique	11
Procédure d'alerte.....	12
CONCLUSION	12

PREAMBULE

Acteur de référence spécialisé dans les métiers de la Supply Chain, nous souhaitons plus que jamais donner du sens à notre mission : créer des solutions de supply chain multimodales, durables et personnalisées.

Ainsi, les choix que nous faisons sont guidés par nos valeurs : respect, créativité, écoute, solidarité, confiance.

Le développement de nos activités s'inscrit résolument dans la volonté de bâtir des relations pérennes et durables avec nos clients et partenaires, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels. De même, chacun de nos collaborateurs se porte ambassadeur de ces valeurs, et agit, en toute circonstance et en tout lieu, avec intégrité. En effet, nous considérons que le respect de l'éthique des affaires, et la lutte contre la corruption sont des règles exigeantes et incontournables.

C'est pourquoi nous souhaitons concrétiser notre engagement par le présent Code Éthique, qui a pour but de formaliser notre politique d'éthique des affaires, de fixer les normes et principes éthiques de référence à l'attention de nos collaborateurs, et de les porter à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes du Groupe TEMPO ONE.

LE CODE ETHIQUE

Objectifs du code Éthique

Ce Code Éthique a pour but de fixer les normes et principes que les employés des sociétés du Groupe TEMPO ONE doivent suivre lorsqu'ils sont face à des dilemmes éthiques sur leur lieu de travail. Elle permet également à toutes les parties prenantes des sociétés du Groupe TEMPO ONE d'agir de manière responsable. Au-delà de l'aspect juridique, elle indique l'engagement du Groupe TEMPO ONE dans l'intérêt général. Ce code pourra être amenée à évoluer.

Si le collaborateur a des questionnements concernant l'éthique, il est important de se référer à ce code. Pour toute question, il peut aussi demander des précisions à sa hiérarchie. Si les réponses apportées ne sont pas claires ou sont incomplètes, il peut contacter le Comité RSE. Ce Code Éthique est complété d'un dispositif d'alerte mis en place lorsqu'un collaborateur a des doutes concernant des pratiques pouvant affecter l'entreprise. (cf. page 10 de ce code).

Mise en œuvre du code éthique

Ce Code s'adresse à toutes les activités du Groupe TEMPO ONE ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs. Les principes indiqués dans ce Code permettent aux sociétés du Groupe TEMPO ONE de maintenir et renforcer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes. Chaque collaborateur de l'entreprise se doit de connaître, respecter et veiller à ce que les valeurs et engagements de ce Code soient appliqués.

Le non-respect d'une partie ou de la totalité de ce Code peut faire l'objet de sanctions, sous réserve du respect des réglementations locales relatives au droit disciplinaire.

Comité RSE

Afin d'assurer le bon fonctionnement de sa démarche éthique, le Groupe TEMPO ONE a mis en place un Comité RSE. Le Comité RSE est garant du suivi et de l'application de la démarche RSE de l'entreprise ; il a vocation à accompagner la démarche éthique du Groupe TEMPO ONE et peut être consulté pour toute question relative à l'application du présent Code. Il s'assure de l'application du code au sein de l'entreprise et veille au bon fonctionnement du dispositif d'alerte, dans le cadre d'éventuelles violations du présent Code.

CONFORMITE A LA LEGISLATION

Les sociétés du Groupe TEMPO ONE s'engage à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où il exerce ses activités. Ce code Éthique ne remplace pas les politiques et réglementations des différents pays dans lesquels les sociétés du Groupe TEMPO ONE opère. Il faut également se référer à la réglementation et aux normes définies sur son lieu de travail.

Il est de la responsabilité de chacun des collaborateurs et salariés des sociétés du Groupe TEMPO ONE de connaître et de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur ainsi que les politiques et directives de l'entreprise liés à leurs domaines d'activité.

NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE

TEMPO ONE a comme objectif de construire et maintenir des relations durables basées sur la confiance avec ses clients, fournisseurs et sous-traitants. Cette confiance est construite sur le long terme au travail d'une démarche d'amélioration continue.

Clients

La priorité du Groupe TEMPO ONE est la satisfaction de ses clients. Ainsi, l'entreprise est très attentive à leurs exigences et s'assure que le service rendu est toujours de la meilleure qualité possible. La relation vis-à-vis des clients est placée sous le signe de l'honnêteté et de la transparence, afin d'appréhender aux mieux les attentes et ainsi créer de la valeur.

Fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe TEMPO ONE attache une grande importance au choix équitable et transparent des fournisseurs. Ainsi, ils sont choisis selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : qualité,

coût, délai, et prise en compte également de l'impact environnemental et social des produits proposés, et conformément à notre Charte d'Achats Responsables.

Les sociétés du Groupe TEMPO ONE traitent leurs fournisseurs avec honnêteté, et équité, dans le respect des lois et réglementations applicables, le règlement des fournisseurs conformément aux termes prévus aux contrats, et dans le respect des délais de paiement, sous réserve qu'ils aient entièrement rempli leurs obligations. Les sociétés du Groupe TEMPO ONE ont recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

Loyauté des pratiques et respect de la réglementation

Les fournisseurs du Groupe TEMPO ONE adoptent un comportement éthique dans les relations commerciales, et s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités. Ainsi, ils veillent au respect des règles de la concurrence pour qu'elles soient loyales et équitables. Toute pratique déloyale est proscrite.

Cadeaux et invitations

Les relations tissées entre les collaborateurs et la clientèle du Groupe TEMPO ONE peuvent amener à l'échange de cadeaux ou à des invitations lors d'occasions particulières. Lorsqu'un cadeau ou invitation est reçu dans le cadre des fonctions du salarié, il est primordial de tenir informé sa hiérarchie et être transparent. Il est important de s'assurer que les cadeaux reçus soient en accord avec les principes éthiques du Groupe TEMPO ONE, et conformément à sa Politique relative aux Cadeaux et Invitations, remise avec le présent Code éthique.

Lutte contre la corruption et conflit d'intérêts

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe TEMPO ONE refuse et condamne toutes les pratiques liées à la corruption ou au trafic d'influence. Nous avons une « tolérance zéro » en matière de corruption. Nous luttons contre toute forme de corruption, active ou passive, et excluons de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt. Il est primordial de faire attention à toute pratique visant à influencer une décision commerciale.

Il est essentiel pour un salarié d'informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêt réel ou potentiel qui pourrait influencer son jugement et ses décisions, conformément à la procédure d'alerte détaillée dans le présent document.

Lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le Groupe TEMPO ONE exige de ses partenaires dans la conduite de leurs activités qu'ils s'assurent que la source de tous leurs fonds est légale, et conforme aux lois et réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, et le financement du terrorisme. Nous

considérons que chaque collaborateur a un rôle à jouer au quotidien afin de lutter contre la fraude, en exerçant une vigilance particulière quant à la protection des informations en lien avec ses responsabilités, afin de prémunir l'organisation de tout détournement ou d'utilisation frauduleuse de ses outils, de ses données, ou tout autre ressource. Dans le cas où un collaborateur serait témoin d'un acte relevant d'une tentative de fraude, il a le devoir d'en informer sa hiérarchie, par le biais de la procédure d'alerte dont il est fait mention dans le présent code éthique. Enfin, chaque partie déclare être informée des dispositions des articles 432.11 433.1 435.1 435.3 435.7 435.9 du code pénal français relatifs à la corruption et au trafic d'influence et de son obligation de se conformer à ces dispositions.

Respect de la confidentialité et protection des données

Le Groupe TEMPO ONE s'engage à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par ses fournisseurs et ses clients et à protéger leurs données personnelles en respectant la réglementation en vigueur. À ce titre les parties s'engagent à respecter les obligations qui leur incombent en leur qualité respective de responsable de traitement et reconnaissent accepter les dispositions suivantes conformément à la politique de confidentialité des sociétés du Groupe TEMPO ONE. De plus, les sociétés du Groupe TEMPO ONE s'engage à ne conserver que les données nécessaires à ses activités. Les données que les sociétés du Groupe TEMPO ONE reçoivent correspondent aux informations nécessaires pour l'exécution du contrat. Les collaborateurs sont informés des procédures de collecte, de gestion, de conservation et des modalités d'accès à des données autorisées, et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques.

Protection des actifs de l'entreprise

Chaque collaborateur ou salarié des sociétés du Groupe TEMPO ONE se doit de protéger les biens et ressources qui lui sont confiés au titre de son activité. Ses ressources et biens doivent être utilisés en lien avec leurs activités professionnelles.

Vérification financière

Le Groupe TEMPO ONE s'engage à ce que toutes ses informations financières soient exactes et divulguées de façon transparente. Ces documents financiers sont conservés de manière sécurisée.

Respect du droit de propriété industrielle et intellectuelle

Les sociétés du Groupe TEMPO ONE s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle, et à se conformer aux règles de droit nationale et internationale ; elles s'interdisent d'exploiter, par la fabrication, la vente, ou l'utilisation de la propriété d'un tiers, toute marque, brevet, dessin industriel, ou droit d'auteur.

NOS ENGAGEMENTS COMME EMPLOYEUR

Le Groupe TEMPO ONE est engagé en tant qu'employeur pour promouvoir un environnement de travail sain, et sécurisé pour ses employés. Les droits de l'Homme y sont respectés, le Groupe TEMPO ONE veille à ce qu'il n'y ait aucune discrimination ou harcèlement de toute forme.

Respect des droits de l'Homme

Nous nous sommes engagés à respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948, ainsi que les conditions de travail requises par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et nous conformer aux législations en vigueur dans chaque pays où nous opérons. Nous nous assurons également du respect des Droits de l'Homme à travers toute notre chaîne d'approvisionnement, et veillons aux pratiques de nos fournisseurs.

Hygiène, Santé et sécurité

La santé et la sécurité de nos salariés et collaborateurs du Groupe TEMPO ONE est une de nos priorités.

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail sûr et sain et conforme à la réglementation en la matière. Nous nous engageons à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail ne comportant aucun danger pour sa santé et sa sécurité, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (conventions n° 155 et 120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié.

Le Groupe TEMPO ONE propose des formations pour ses employés concernés sur les risques liés à la santé et à la sécurité et effectue des évaluations détaillées des risques professionnels (risques de santé et sécurité au travail).

Chaque salarié et collaborateur se doit de prévenir le responsable sécurité de son site ou sa hiérarchie en cas d'accident ainsi que toute installation qui pourrait mettre en danger la sécurité des travailleurs.

Abolition effective du travail des enfants

Le Groupe TEMPO ONE attache une importance particulière à l'interdiction du travail des enfants et au travail forcé. Nos fournisseurs ont interdiction d'employer des enfants en violation des dispositions des conventions de l'Organisation internationale de Travail (conventions OIT n°138 et n°182).

Prohibition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Toutes les formes de travail, y compris le travail en heures supplémentaires, respectent la législation en vigueur. En aucun cas, un fournisseur ne doit avoir recours au travail forcé et obligatoire ou à l'esclavage, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tel que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et n° 105 de l'OIT.

Temps de travail et Rémunération

Le Groupe TEMPO ONE s'engage à se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles il est assujéti relatif aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail et fourniture (conventions n° 1, 30, 95, 100, 131, 163 et 171 de l'OIT).

Toutes les formes de travail, y compris le travail en heures supplémentaires, sont volontaires. Les travailleurs sont libres de quitter leur emploi dans la mesure où ils respectent la période de préavis spécifiée par la loi.

Harcèlement moral et sexuel

Le Groupe TEMPO ONE s'interdit de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n° 29 et n° 111 de l'OIT). Il est primordial d'être respectueux les uns des autres et traiter nos collègues comme nous aimerions être traité. Chaque collaborateur et employé a le droit au respect et à la dignité humaine.

Élimination de la discrimination

Le Groupe TEMPO ONE s'interdit toute discrimination, exclusion ou préférence, fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, la religion ou les convictions, l'opinion politique, l'activité syndicale, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle dans le recrutement et l'évolution professionnelle et assure une égalité de traitement (Convention de l'OIT n° 111).

Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence

Le Groupe TEMPO ONE s'engage à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales n° 100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n° 111 sur le principe de non-discrimination de l'OIT. Le Groupe TEMPO ONE met également en œuvre des formations professionnelles qui comprennent des formations de développement des compétences dans le but de se développer professionnellement.

Liberté syndicale et droit à la négociation collective

Les sociétés du Groupe TEMPO ONE et ses fournisseurs reconnaissent et respectent le droit de l'employé à la liberté d'association et à la négociation collective comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT. Ils veillent au respect de l'indépendance et du pluralisme syndical, et s'engagent à promouvoir la négociation collective comme un élément central du dialogue social. Les sociétés du Groupe TEMPO ONE reconnaissent également le droit de ses employés et collaborateurs à adhérer à une organisation syndicale de leurs choix.

NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE CITOYENNE RESPONSABLE

Nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement et nous nous efforçons de minimiser cet impact écologique. Il est de la responsabilité de chaque salarié, collaborateur du Groupe TEMPO ONE d'essayer de réduire cet impact dans la limite du possible. L'environnement est une préoccupation majeure du Groupe TEMPO ONE et nous sommes engagés pour sa protection. Nous déployons une politique environnementale sur les enjeux relatifs à l'économie circulaire, et à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment.

Au sein Groupe TEMPO ONE, nous nous attachons à remplir notre mission, créer des solutions de supply chain multimodales, durables et personnalisées, dans le respect de nos valeurs, fondées sur le respect, la créativité, l'écoute, la solidarité, et la confiance.

C'est à partir de cette mission que nous avons depuis formalisé notre engagement, et structuré notre démarche RSE, afin d'améliorer l'impact de nos activités et créer de la valeur partagée, pour les hommes et les femmes qui travaillent au quotidien dans notre usine, mais également pour nos partenaires et fournisseurs.

Conscients des enjeux sociétaux et environnementaux que nous devons, ensemble, relever, nous allons toujours plus loin dans l'amélioration de la qualité des conditions de travail de nos collaborateurs, la diminution de l'impact environnemental de nos activités, en synergie avec nos partenaires.

En tant qu'acteur de premier plan dans notre secteur d'activité, il est fondamental pour atteindre ces objectifs que nos fournisseurs partagent les mêmes valeurs. C'est pourquoi nous les invitons à prendre connaissance de nos engagements, matérialisés par le présent Code, et à s'associer à nos ambitions, pour pérenniser les relations de confiance et s'inscrire ensemble dans une démarche de progrès continue.

Pour répondre aux grands enjeux du développement durable et faire évoluer son offre de produits, le Groupe TEMPO ONE matérialise son engagement RSE autour des trois piliers suivants :

- Diminuer l'impact environnemental de nos solutions et s'inscrire dans une trajectoire de décarbonation ;

- Être une entreprise bienveillante assurant le bien-être des collaborateurs et garantir leur développement professionnel ;
- Être le partenaire de référence pour nos clients, et leur fournir des solutions multimodales sur mesure répondant à leurs enjeux de durabilité et de compétitivité.

Responsabilité vis-à-vis de l'environnement

Nous œuvrons pour prendre en compte chacun de nos impacts environnementaux liés à l'ensemble de nos activités, pour nos collaborateurs, pour nos clients, pour nos partenaires et nous allons toujours plus loin dans la diminution de cet impact.

Respect des lois et réglementations environnementales

Nous nous engageons à appliquer les réglementations environnementales existant à l'échelle internationale, nationale et régionale, et répondons aux exigences relatives à la qualité de l'air, du sol, de l'eau et à la pollution.

Nous avons adopté des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration constante de nos performances en matière d'impact environnemental et notamment du respect de l'ensemble des lois et réglementations environnementales qui leur nous applicables, sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Principe de précaution

Nous adoptons le principe de précaution, et mettons en place un système de management environnemental, leur permettant de détecter, d'identifier et d'évaluer rapidement les risques environnementaux potentiels, par la mise en œuvre notamment de systèmes de contrôle par des mesures permanentes et fiables. Nous prenons toutes les mesures appropriées pour atténuer les risques environnementaux ou les éliminer lorsque c'est possible, et encourageons cette démarche auprès de nos fournisseurs.

Limitation des pollutions

Gestion de la Flotte

Maintenance Préventive : nous effectuons une maintenance régulière des véhicules pour s'assurer qu'ils fonctionnent de manière optimale et émettent moins de polluants.

Formation des Conducteurs : nous formons les chauffeurs à des techniques de conduite écologique, telles que l'accélération et le freinage en douceur, et l'optimisation de la vitesse de croisière.

Utilisation des Technologies Vertes

Combustibles Alternatifs : nous explorons l'utilisation de biocarburants, gaz naturel comprimé (GNC), et autres combustibles alternatifs moins polluants.

Technologies de Réduction des Émissions : nous installons des dispositifs de réduction des émissions, tels que des filtres à particules diesel et des systèmes de réduction catalytique sélective.

Amélioration de l'Efficacité Logistique

Optimisation de la Chaîne d'Approvisionnement : nous utilisons des logiciels dédiés pour améliorer la planification, le suivi et la gestion des stocks, réduisant ainsi les déplacements inutiles et la consommation d'énergie.

Partenariats avec des Fournisseurs Écologiques : nous sélectionnons des partenaires et fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs environnementales et ont des pratiques durables.

Réduction des Déchets et Recyclage

Programmes de Recyclage : nous mettons en place des programmes de recyclage pour les déchets générés au cours des opérations logistiques, notamment en appliquant une écotaxe de 2 euros à nos clients pour la récupération des déchets générés

Émissions de GES et utilisation durable des ressources

Nous nous engageons à limiter notre impact sur l'environnement en évaluant et en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, mesurer nos consommations en énergies et en eau de leurs activités. Nous mettons en place des programmes pour améliorer notre efficacité énergétique, optimiser l'utilisation de l'eau et de ressources naturelles non renouvelables ou de produits non respectueux de l'environnement.

Promotion de la responsabilité sociétale

Nous nous engageons à promouvoir auprès de nos fournisseurs et sous-traitants une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre la diffusion et de faire appliquer les principes de ce code éthique tout au long de la chaîne de valeur.

DISPOSITIF D'ALERTE

Le droit d'alerte éthique

Le droit d'alerte éthique est un droit donné aux collaborateurs du Groupe TEMPO ONE leur permettant de signaler à la hiérarchie une situation non conforme aux principes exposés dans ce code.

Si un collaborateur d'une société du Groupe TEMPO ONE ou toute autre partie prenante est confrontée à des faits, allégations, ou comportements étant susceptibles de contrevir aux principes du présent code, relevant du périmètre :

- De la corruption ;
- De pratiques anti-concurrentielles ;
- D'atteintes à la sécurité des données personnelles et de l'information ;
- Du travail forcé, travail des enfants, ou trafic d'êtres humains ;
- De la discrimination ou du harcèlement ;
- De l'atteinte aux Droits de l'Homme ;

Celui-ci doit réagir conformément à la procédure d'alerte détaillée ci-dessous.

Procédure d'alerte

Lorsqu'un salarié d'une société du Groupe TEMPO ONE est confronté à un problème d'éthique ou à un manquement aux règles de ce code, il lui est primordial d'en informer sa direction, la direction des Ressources Humaines du secteur concerné, ou l'un des membres du comité RSE. Le Groupe TEMPO ONE met à disposition un dispositif permettant de contacter le comité RSE par :

- ethique@TEMPO ONE.fr

Ce dispositif est également mis à disposition de tout salarié qui souhaiterait obtenir de plus amples informations ou précisions concernant une partie ou la totalité de ce code.

Lorsque le salarié a donné l'alerte, le comité RSE sera chargé de traiter l'alerte dans les plus brefs délais. Une enquête sera mise en place se déroulera de manière confidentielle où l'anonymat du lanceur d'alerte est garanti. Toute information donnée lors de cette enquête sera communiquée uniquement aux personnes ayant besoin de connaître cette information. Aucun rapport de bonne foi ne fera l'objet de menaces ou de représailles contre celui qui l'a rédigé. À la suite de cette enquête, des mesures appropriées seront décidées et mises en œuvre.

CONCLUSION

Les sociétés du Groupe TEMPO ONE s'engagent à garantir l'application du présent code, et le bon fonctionnement de sa procédure d'alerte, en portant à la connaissance de l'ensemble de leurs parties prenantes : collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs les principes du présent code, et en assurant la bonne promotion de celle-ci tout au long de sa chaîne de valeur, partout où l'entreprise opère.

Le Groupe TEMPO ONE compte sur l'engagement et la responsabilité de toutes et tous pour porter les valeurs du présent code, et continuer à faire des principes éthiques et de la lutte contre toute forme de corruption, de discrimination, ou d'atteinte au respect des Droits de l'Homme, des règles incontournables et imprescriptibles dans les relations d'affaires.

La Direction

